

Février 2019

Des collectivités territoriales et une ruralité toujours méprisées

Moyens insuffisants attribués aux communes délivrant les titres sécurisés

Le 23 octobre 2018, j'ai attiré l'attention de M. le Ministre de l'intérieur sur **les moyens insuffisants attribués aux communes désignées pour instruire et délivrer les titres sécurisés.**

« De nouvelles modalités de délivrance des titres sécurisés, comme la carte nationale d'identité ou le passeport, ont été mises en place à compter du 1^{er} avril 2017, avec l'installation de stations biométriques et en dépossédant de nombreuses communes de cette mission de proximité. Ce changement a provoqué **la prolongation de plusieurs semaines du délai d'attente pour obtenir un rendez-vous**, ce qui génère des situations personnelles très difficiles.

De plus, **la dotation de l'État visant à compenser les frais supplémentaires au titre de l'accueil des usagers extérieurs à la commune n'a pas été versée en 2017.** Alors que la dotation de fonctionnement de l'État baisse, parfois de manière importante, **la commune devrait en plus financer la dépense supplémentaire liée à la délivrance des titres sécurisés ».**

Cette question n'a pas reçu de réponse ministérielle à la date de publication.

Suppression de trésoreries

Le 14 août 2018, j'ai interrogé M. le Ministre de l'économie et des finances sur **les conséquences de la réorganisation territoriale des finances publiques (DGFIP).**

« Une nouvelle organisation des services fiscaux est prévue au 1^{er} janvier 2019. **Cette réorganisation va générer des regroupements de trésoreries et fermetures de certaines d'entre elles, avec l'objectif de supprimer des milliers d'emplois. [...]**

L'argumentaire avancé ne peut pas être accepté par les contribuables qui voient s'étioler la présence des services publics sur le territoire.

Certes, la mise en sécurité des agents travaillant dans les trésoreries doit être une priorité. Néanmoins, utiliser cet argument pour justifier la fermeture des petites trésoreries est incongru. Pire, il laisserait croire que ces fermetures amélioreraient les conditions de travail et le service au usager.

Un autre argument mis en avant est la mise en cohérence de la présence fiscale avec les schémas départementaux de coopération intercommunale. Il n'est pas recevable. **L'agrandissement des intercommunalités ne peut pas justifier un éloignement des services.**

Enfin, croire que la dématérialisation des échanges serait une solution à l'éloignement des lieux de rendez-vous physiques est aussi une argutie. La réalité des territoires ruraux prouve que l'accès à Internet est inégal, parfois même impossible. De nombreux foyers de personnes âgées ne disposent pas d'un abonnement numérique. **Beaucoup ne maîtrisent pas cette technologie et continuent de se rendre physiquement dans leur trésorerie pour l'intégralité de leurs démarches fiscales ».**

Aussi, j'ai demandé de surseoir à cette réorganisation des services fiscaux.

Réponse du 11 septembre 2018

« Le réseau de la DGFIP se transforme depuis plusieurs années. Cette rationalisation est rendue indispensable tant par la transformation des missions et des évolutions technologiques connues par l'administration que par les changements de comportements de nos administrés. Cette adaptation est cohérente avec les changements d'usages induits par les nouvelles technologies qui permettent aux contribuables et usagers des services publics locaux de recourir aux moyens automatisés [...].

S'agissant du service aux élus, la tenue des comptes ne nécessite plus une présence de proximité grâce notamment à la dématérialisation. En outre, la spécialisation des missions est de nature à accroître les capacités

d'expertise des agents au bénéfice des publics et partenaires.

Les trésoreries de Combronde, Saint-Germain-Lembron et Saint-Gervais-d'Auvergne, comptent parmi les plus fragiles du département : la faiblesse de leur activité et leur taille réduite ne permettent plus de garantir de manière satisfaisante la continuité des missions et placent les agents en situation d'isolement. Compte tenu de cette situation, l'activité de ces trois trésoreries sera transférée au 1er janvier 2019 aux trésoreries voisines. **Les trésoreries de Courpière et Jumeaux ne sont en revanche pas concernées par ces évolutions.**

Conscient de l'importance du maintien des services de proximité dans les territoires, le Ministre de l'action et des comptes publics souhaite [...] redistribuer l'implantation du réseau de la DGFIP [...] vers les zones plus rurales, notamment en veillant à préserver la meilleure accessibilité des services publics pour nos concitoyens.

Les points de contacts seront également plus nombreux mais ne s'apparenteront plus forcément aux trésoreries actuelles (ex : MSAP, permanences mobiles,...) ».

Alors que le Ministre s'engageait par sa réponse à maintenir la trésorerie de Courpière... elle était déjà fermée depuis 2 mois !

Baisse des financements à destination des Missions locales

Le 15 mai 2018, j'ai interrogé Madame la Ministre du Travail sur **la baisse annoncée des financements à destination des Missions locales.**

Les Missions locales jouent un rôle majeur, en particulier à destination des jeunes sans qualification qui connaissent toujours de graves difficultés d'accès à l'emploi.

Elles ont été informées de la baisse de 3 à 10 % de leurs moyens selon les territoires, en contradiction directe avec les engagements budgétaires du projet de loi de finances pour 2018 qui prévoyait une contribution stabilisée de l'Etat à hauteur de 206 millions d'euros, en lien notamment « avec le déploiement du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), dont la Garantie jeunes constitue la modalité la plus intensive ».

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, cette baisse serait ainsi de 1,3 million d'euros ».

Aussi, j'ai demandé à Madame la Ministre comment elle comptait faire respecter les

engagements financiers pris dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018.

Réponse du 26 juin 2018

« La Ministre du travail comprend les difficultés que peut engendrer la baisse de l'allocation PACEA. Elle a donc demandé à ses services d'affecter **10 millions d'euros supplémentaires** à l'enveloppe de l'allocation PACEA au titre de l'année 2018.

Par ailleurs, s'agissant des crédits dédiés à l'accompagnement des jeunes par les missions locales, la contribution de l'Etat au titre de la convention pluriannuelle d'objectifs (financement socle des missions locales) a été reconduite pour 2018 à un montant identique soit 206 millions d'euros. [...]

A cela s'ajoute une dotation de 160 millions d'euros pour l'accompagnement des jeunes en Garantie jeunes (1 600 € par jeune accompagné).

Une politique de punition rurale

Extraits d'un article que j'ai publié le 18/03/2018

Les souffrances de la vraie vie des ruraux en matière d'accès aux services les plus élémentaires, avec les surcoûts et les privations qui en découlent, ne sont plus traitées qu'au travers du prisme de l'efficacité et d'une échelle d'intervention à revoir.

La discrimination territoriale qui s'exerce sur les habitants des ruralités est comme par magie transformée en inadaptation quasi-naturelle, justifiant toutes les politiques publiques et tous les discours de l'Etat. Peu importe que les choix de gestion qui en découlent soient contraires aux principes mêmes de solidarité de notre République sociale. Peu importe qu'ils alimentent le terreau fertile du repli des consciences et des rejets. Peu importe... pourvu qu'il y ait l'ivresse de « l'efficacité » et de la « compétitivité » !

Même si nous devons admettre que la conversion spectaculaire de l'action publique territoriale à ces objectifs est d'ores et déjà un fait, **il est encore temps pour que se développent les résistances et s'ouvrent des perspectives d'avenir renouvelées à partir des luttes du quotidien.** Certes, comme le disait fort justement le dramaturge allemand Bertolt Brecht : « Celui qui lutte peut perdre ». Mais il ajoutait toujours : « Celui qui renonce a déjà perdu ».